

Séance du Conseil Municipal du 4 décembre 2017 **à 20 heures 15**

convoqué le 27 novembre 2017

Sous la présidence de Monsieur le Maire, Daniel GÉRARD

Présents : Mme Lydia ANCEL, MM. Denis SCHNEIDER, Martin ETLINGER, Adjoint au Maire, Mmes Sylvia LAVIGNE, Michèle MULLER-NUSSLI, Sandra RUBERT, Anny STOLL, MM. Jean-Claude HAMBURGER, Bertrand MONTCLAIR, Thierry SEBASTIEN,

Absent(s) excusé(s) : M. Charles BOISTELLE qui donne procuration à Mme Michèle MULLER-NUSSLI, M. Christian KEMPF qui donne procuration à M. le Maire, M. François SIGNORET.

Absent(s) non excusé(s) : ---

2017-1 DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales), est désigné comme secrétaire de la présente séance : Monsieur Jean-Claude HAMBURGER.

2017-2 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le procès-verbal du 16 octobre 2017 qui est adopté à l'unanimité des membres présents.

2017-3 BUDGET COMMUNAL – DÉCISION MODIFICATIVE

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'ajuster le Budget Primitif 2017 en procédant à la modification de crédits suivante :

BUDGET PRINCIPAL

Section de fonctionnement

Dépenses

Chap. 011 – Charges à caractère général

Art. 6282 – frais de gardiennage - 2 500,00 €

Chap. 65 – Autres charges de gestion courante

Art. 6553 – service incendie + 2 500,00 €

2017-4 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE SAVERNE – MARMOUTIER - SOMMERAU – CONVENTION DE MISE EN PLACE D'UN SERVICE COMMUN DE SECRÉTARIAT DE MAIRIE

Monsieur le Maire expose que le Conseil Communautaire, lors de sa séance du 21 septembre 2017 a délibéré sur la convention de mise en place d'un service commun de secrétariat de mairie entre la Communauté de communes de Saverne – Marmoutier - Sommerau et ses communes membres.

Il est rappelé qu'un service commun peut être chargé de l'exercice de missions opérationnelles ou de missions fonctionnelles en matière de gestion du personnel, à l'exception des missions mentionnées à l'article 23 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale pour les communes et établissements publics obligatoirement affiliés à un Centre de Gestion en application des articles 15 et 16 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 précitée, de gestion administrative et financière, d'informatique, d'expertise juridique, d'expertise fonctionnelle ainsi que de l'instruction des décisions prises par les Maires au nom de la commune ou de l'Etat.

La création de ce service commun s'inscrit dans la mise en œuvre du schéma de mutualisation des services.

La convention décline :

- son objet ;
- sa durée indéterminée à compter du 1^{er} janvier 2018, *date à laquelle la compétence gestion d'un service de secrétaire de mairie ne relèvera plus de la compétence de l'intercommunalité* ;
- la situation et les conditions d'emploi de l'agent affecté au service commun ;
- le remboursement des frais par la collectivité bénéficiaire par imputation sur l'attribution de compensation, le coût unitaire de fonctionnement étant déterminé annuellement et porté à la connaissance des communes avant la date d'adoption du budget ;
- la mise à disposition des biens nécessaires au fonctionnement du service commun ;
- les modalités de suivi de la convention avec notamment l'examen par un comité de pilotage des conditions financières ;
- les conditions de résiliation de la convention.

Vu l'article L 5211-4-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'avis du Comité Technique,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- approuve à l'unanimité la convention portant création d'un service commun de secrétariat de mairie ;
- autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

2017-5 INDEMNITÉ DE CONSEIL ALLOUÉE AU COMPTABLE DU TRÉSOR CHARGÉ DES FONCTIONS DE RECEVEUR PUBLIC

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal le décompte de l'indemnité de conseil de l'exercice 2017 de Mme Simone FISCHER, comptable publique et responsable de la Trésorerie de Saverne – Collectivités.

Il précise que depuis sa prise de fonctions à la Trésorerie de Saverne en 2013, Mme FISCHER n'avait pas demandé cette indemnité. Une première délibération du

7 octobre 2013 puis une autre du 1^{er} septembre 2014 (suite aux élections municipales du 23 mars 2014) avaient déjà été prises par le Conseil Municipal lui accordant cette indemnité.

Après avoir reçu les explications de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- VU l'article 97 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- VU le décret n° 82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'État ;
- VU l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires ;
- VU l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements public locaux ;

décide par 10 voix pour et 4 abstentions, d'accorder à Mme Simone FISCHER, l'indemnité de conseil régie par les textes précités aux taux de 100 % du tarif indiqué à l'article 4 de l'arrêté du 16 décembre 1983.

2017-6 PROJET DE CONVENTION POUR L'ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE À LA VOIRIE ET L'AMÉNAGEMENT (ATVA)

Le Conseil Départemental a mis en place, par délibération du 9 décembre 2013, suite à la suppression par l'Etat de l'ATESAT (Aide technique de l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire), une nouvelle proposition d'accompagnement technique des communes ou groupements de communes.

Cet accompagnement comporte deux volets, d'une part le conseil gratuit, et d'autre par les missions facturées qui relèvent du champ concurrentiel, compte tenu de l'absence d'un cadre légal conférant cette compétence aux Départements. Les domaines concernés par le conseil gratuit sont les suivants :

- conseil à la gestion de la voirie et de la circulation ;
- conseil pour l'entretien et les réparations de la voirie et des ouvrages d'art, à la programmation des travaux et à la conduite des études ;
- conseil à l'établissement d'un diagnostic de sécurité routière ;
- assistance à l'élaboration de programmes d'investissement de la voirie.

Par conséquent, il est proposé au Conseil Municipal de conclure une convention pour l'Accompagnement Technique à la Voirie et à l'Aménagement (ATVA) approuvant les dispositions de cet engagement et autorisant Monsieur le Maire à signer le document.

La durée de cette convention serait d'un an renouvelable par tacite reconduction sauf dénonciation écrite des parties concernées au plus tard trois mois avant l'échéance. La convention s'éteindra de plein droit en cas d'adoption d'un cadre légal encadrant l'assistance technique en matière de voirie assurée aux communes et groupements de communes par le Département.

2017-7 TRAVAUX ÉLECTRIQUES DANS LA SALLE COMMUNALE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de travaux électriques ayant dû être réalisés dans la salle communale : alimentation et pose de prises électriques, alimentation et pose d'une alarme incendie, pose de disjoncteurs pour un montant total de **1 310,40 € HT**, soit **1 572,48 € TTC** par l'entreprise **PIERRE-PAUL ELEC** de **GARREBOURG**.

Le Conseil Municipal après avoir reçu toutes les explications relatives à cette intervention, adopte à l'unanimité l'exécution de ces travaux pour les montants sus indiqués.

2017-8 DEMANDE DE SUBVENTION – ÉCOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE DE SAVERNE

Monsieur Martin ETLINGER, Adjoint au Maire, soumet au Conseil Municipal une demande d'aide financière faite à la commune d'OTTERSTHAL par une famille ottersthaloise, pour contribuer aux frais de cours de musique à l'école municipale de musique de SAVERNE, qui a vu leur coût augmenter de 40 % environ, à partir du moment où celle-ci s'était établie à OTTERSTHAL, en septembre 2017.

En effet, les enfants ou adultes NON savernois poursuivant une activité musicale à l'école municipale de musique de SAVERNE sont soumis à des tarifs plus onéreux représentant une différence de + 50 %.

Après en avoir longuement délibéré, le Conseil Municipal décide par 12 voix pour, 1 abstention et 1 voix contre :

- d'octroyer une participation aux **enfants mineurs** poursuivant une activité musicale dans une **école municipale de musique** sur le territoire de la Communauté de Commune du Pays de Saverne ;
- que cette contribution est fixée à hauteur de **15 % par enfant mineur** sur les frais de cours à condition que la **famille** soit **NON imposable** ;
- que cette participation sera versée en fin d'année scolaire **sur présentation d'un certificat d'assiduité aux cours et d'un avis de non-imposition** ;
- que cette décision ne s'appliquera que jusqu'à la fin du présent mandat.

Une information sera transmise aux écoles municipales de musique du territoire de la Communauté du Pays de Saverne.

2017-9 SMICTOM – RAPPORT ANNUEL 2016 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES

Le Conseil Municipal prend connaissance du rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service d'enlèvement des ordures ménagères.

Il prend acte du rapport présenté.

2017-10 SDEA – RAPPORT ANNUEL 2016 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal prend connaissance du rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement établi par le SDEA Alsace-Moselle.

Il prend acte du rapport présenté.

2017-11 DÉCLARATION D'INTENTION D'ALIÉNER

Le Conseil Municipal prend connaissance d'une déclaration d'intention d'aliéner concernant :

- un terrain à bâtir situé **rue de la Chapelle** à **OTTERSTHAL** et cadastré :

<u>Section</u>	<u>Parcelle</u>	<u>Lieu-dit</u>	<u>Surface</u>
04	201	Village	35,48 ares

et appartenant à Madame **HAEMMERLIN Elisabeth** demeurant **12, côte de Saverne** à **67700 SAVERNE** ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, renonce au droit de préemption urbain auquel est soumis cette déclaration.

2017-12 COMMUNICATIONS

1) Fête des Aînés 2018

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal le menu retenu par le Centre Communal d'Action Sociale à l'occasion de la Fête des Aînés du 14 janvier 2018.

Il rappelle également que la préparation de la salle des fêtes d'ECKARTSWILLER se fera le samedi 13 janvier 2018 à 9 heures.

2) Rythmes scolaires 2018/2019

Lors du Conseil d'École du 7 novembre 2017, Monsieur le Maire avait souhaité connaître l'avis des parents d'élèves sur les rythmes scolaires actuellement en réflexion au sein de la Communauté des Communes du Pays de Saverne pour la rentrée 2018/2019.

Deux solutions ont été exposées lors du Conseil d'École, à savoir :

1. Les amplitudes journalières d'école augmentent pour revenir globalement à la situation d'avant la réforme. Les horaires seraient alors probablement :

- 8 h15 – 11 h 45 et 13 h 30 - 16 h 00

sans impact sur les périodes de vacances

2. Les amplitudes journalières restent les mêmes qu'actuellement :

- 8 h15 – 11 h 30 et 13 h 30 - 15 h 30

mais avec une réduction des vacances scolaires de l'ordre de 3 semaines.

L'enquête menée auprès des 55 familles concernées (retour de 45 réponses) a donné les résultats suivants :

- 35 familles favorables à la solution 1
- 9 familles favorables à la solution 2
- 1 famille indifférente.

2017-13 DIVERS

1) Décoration de Noël du Presbytère

Madame Sylvia LAVIGNE fait part à la municipalité que la décoration de Noël du Presbytère n'a malheureusement pas pu être faite cette année pour le 1^{er} dimanche de l'Avent, faute de ne pas pu avoir de branches de sapin à temps.

2) Etat de la chaussée rue Hohlweg

Mme Michèle MULLER-NUSSLI rappelle l'état dégradée de la chaussée rue Hohlweg, sur la partie en amont.

Monsieur Denis SCHNEIDER l'informe que la saison actuelle ne se prête pas à ce type de travaux mais qu'ils sont toujours en prévision.

3) Soirée Halloween

Monsieur Denis SCHNEIDER tient à remercier Sylvia LAVIGNE ainsi que les quelques jeunes du Conseil Local des Jeunes pour l'organisation de la fête d'Halloween, qui semble avoir remporté un grand succès.

4) Site de broyage et de compostage

Monsieur David HEITZ étant actuellement dans l'impossibilité d'intervenir au site de broyage et de compostage, Monsieur Martin ETTLINGER fait appel à la patience des usagers dans l'attente de pouvoir faire repousser les déchets verts.

Délibéré en séance, les jours et an susdits.

La séance est levée à 22 h 00

Points délibérés au cours de cette séance :

- 2017-1 Désignation d'un secrétaire de séance
- 2017-2 Approbation du procès-verbal du 16 octobre 2017
- 2017-3 Budget communal – décision modificative
- 2017-4 Communauté de Communes de Saverne – Marmoutier – Sommerau – Convention de mise en place d'un service commun de secrétariat de mairie
- 2017-5 Indemnité de conseil allouée au comptable du Trésor chargé des fonctions de receveur public
- 2017-6 Projet de convention pour l'Accompagnement Technique à la Voirie et l'Aménagement (ATVA)
- 2017-7 Travaux électriques dans la salle communale
- 2017-8 Demande de subvention – Ecole municipale de musique de Saverne
- 2017-9 SMICTOM – Rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service d'enlèvement des ordures ménagères

- 2017-10 SDEA – Rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service d'eau potable et d'assainissement
- 2017-11 Déclaration d'intention d'aliéner
- 2017-12 Communications :
- 1) Fête des Aînés 2018
 - 2) Rythmes scolaires 2018/2019
- 2017-13 Divers :
- 1) Décoration de Noël du Presbytère
 - 2) Etat de la chaussée rue Hohlweg
 - 3) Soirée Halloween
 - 4) Site de broyage et de compostage

Le Maire,
Daniel GÉRARD

Denis SCHNEIDER
Adjoint au Maire

Martin ETTLINGER
Adjoint au Maire

Lydia ANCEL
Adjoint au Maire

Sylvia LAVIGNE
Conseillère Municipale

Michèle MULLER-NUSSLI
Conseillère Municipale

Sandra RUBERT
Conseillère Municipale

Anny STOLL
Conseillère Municipale

Jean-Claude HAMBURGER
Conseiller Municipal

Bertrand MONTCLAIR
Conseiller Municipal

Thierry SEBASTIEN
Conseiller Municipal